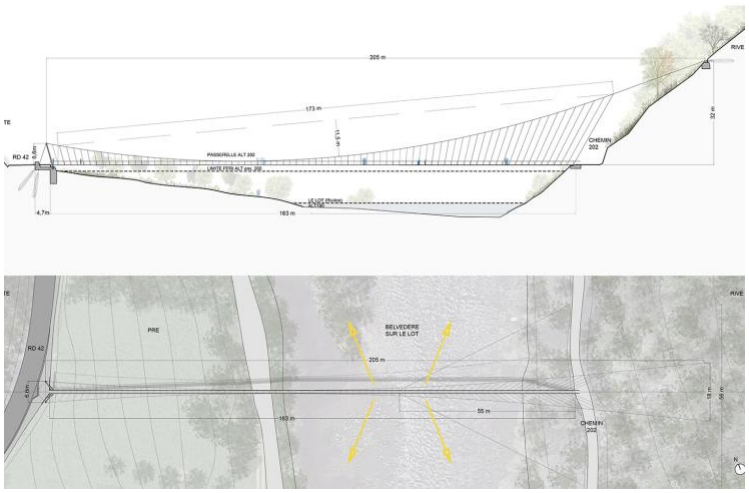






Passerelle himalayenne

Lieu : Saint Parthem (Aveyron)
Architecte : T/E/S/S
Maître d'ouvrage : Communauté des Communes de la Vallée du Lot
Lot : Fondations, structure, équipements, aménagements des rives
Mission : Conception de l'ouvrage
Date : 2016 (concours)

Les deux berges du site sont de nature très différente : de l'une, la rivière borde le village de Saint-Parthem, de l'autre, on accède plus difficilement aux berges et le site est enclavé par les coteaux abrupts. L'accès routier et le village sont à proximité du Lot, mais le relief et un taillis végétal dense met à distance de l'eau. Nouveau lien entre ces deux rives contrastées, la nouvelle passerelle proposera un point de vue sur la vallée du Lot, avec ses activités de pêche, de baignade, de canoë et la future remise en navigabilité de la rivière. Elle sera un belvédère sur le paysage, permettant un point d'observation haut du milieu naturel.

La morphologie et la constitution de l'ouvrage découlent des critères suivants :
- une traversée directe,
- une structure placée au-dessus du tablier pour libérer le gabarit PPRI et sa garde de 2m,
- un profil en long strictement horizontal reliant les atterrissages sans interférence avec le niveau PPRI,
- une structure entièrement à l'abri des risques de chocs d'embâcle ou d'objets flottant lors des crues exceptionnelles,
- une hauteur de mats adaptée autant aux exigences structurelles du franchissement qu'au rapport d'échelle entretenu avec l'environnement proche,
- des appuis et une structure suspendue réalisés entièrement à terre, sans aucune intervention en rivière nécessaire,
- une résolution des fondations économique et fiable,
- un tablier léger et stabilisé par des câbles horizontaux précontraints.

La passerelle est constituée d'un tablier de largeur constante, réalisé en modules d'acier articulés entre eux, suspendu à une structure porteuse en câbles. Les câbles, à grand rayon de courbure, sont ancrés en rive droite sur deux pylônes d'acier, signalant l'entrée de la passerelle en arrivant de la commune Saint-Parthem. En rive gauche, les câbles porteurs s'ancrent en hauteur dans l'éperon rocheux, par l'intermédiaire d'une pièce d'appui métallique.
La conception de la passerelle intègre la dissymétrie du site. Les câbles porteurs s'élèvent progressivement de la rive droite vers l'éperon rocheux de la rive gauche, formant ainsi une flèche suffisante. La nappe de suspentes présente une organisation rayonnante qui souligne cette dissymétrie.
Sans appui dans la rivière, cette implantation permet d'éviter tout impact sur son écosystème, à l'exception de l'enlèvement de quelques arbres. La passerelle survole la berge de rive droite, mais son tablier poreux préservera la végétation.
Grâce à la légèreté de la structure, la passerelle ne constituera pas une barrière visuelle dans le paysage. Les culées seront intégrées aux ouvrages d'accès, en minimisant les émergences, afin de réduire leur impact et d'intégrer les contraintes du site.